

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_0081

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/04/2024

Objet : Décision 0081 déclaration sans suite du marché 23.138 relatif à l'AMO sur le chauffage et les systèmes de ventilation

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 17/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : D_cision 0081 d_claration sans suite du march_ 23.138 relatif _ l_AMO sur le chauffage et les syst_mes de ventilation.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240417-DCP_0081-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2024



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2024_0081

Objet : Marché n°23.138 – Abandon de
procédure.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 09 Février 2024 en vue bénéficié
de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des marchés d'exploitations
des chaufferies de leurs entretiens ;

Considérant que l'acheteur peut à tout moment de la procédure abandonner la procédure
d'attribution d'un marché public en la déclarant sans suite ;

Considérant la jurisprudence «Société Estradera» du Conseil d'Etat du 30/12/2009
reconnaissant le motif financier pour justifier un abandon de procédure si les prestations
objet du marché public pouvaient être réalisées pour un montant nettement moins élevé
que celui initialement prévu ;

Considérant qu'il est assuré qu' en passant par une autre technique d'achat, les
prestations peuvent être réalisées pour un montant nettement moins élevé que celui
initialement prévu.

DECIDONS

Article 1^{er} : De déclarer sans suite pour motif économique la consultation relative au
marché n°23.138 ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des
marchés d'exploitations des chaufferies de leurs entretiens.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **17 AVR. 2024**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **17 AVR. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **17 AVR. 2024**